

La douleur est particulière à chaque personne. Notre approche, à la Clinique du Val d'Aquennes, en collaboration avec le comité de lutte contre la douleur (CLUD), est d'accueillir et d'accompagner la personne vers le plus de soulagement possible.

La douleur n'est plus une fatalité.

Quelle que soit son origine, la douleur n'est plus admise comme une fatalité. Son soulagement est un droit fondamental. Il existe des moyens pour la soulager et la prévenir.

Croire à la douleur de l'Autre.

Croire une personne qui se plaint de douleur physique, ou décrite en tant que telle, c'est respecter l'intégrité et la dignité du patient.

La douleur, une souffrance à part entière.

Toute douleur est prise en compte pour sa valeur diagnostique, mais aussi pour la souffrance qu'elle provoque.

La douleur chronique, un phénomène pluridimensionnel.

La douleur chronique est prise en charge dans sa globalité et bénéficie d'une évaluation et d'un suivi par une équipe pluridisciplinaire, en tenant compte des dimensions cliniques, psychologiques, socioculturelles et familiales.

Informier le patient sur sa douleur pour l'associer à sa prise en charge

Les équipes apportent au patient (et/ou ses proches désignés) toutes les informations pour l'aider à mieux appréhender sa douleur et à mieux la prendre en charge.

Prévenir la douleur lorsque son apparition peut être prévisible

Avant et après les gestes présumés douloureux, des moyens antalgiques, médicamenteux ou non, adaptés à l'état du patient lui sont proposés.

Evaluer

Evaluer la douleur c'est lui donner sa juste valeur. L'évaluation se fait à l'aide d'outils validés et adaptés aux patients. Au même titre que les autres paramètres cliniques, elle figure dans les documents médicaux du patient.

La douleur chez les personnes vulnérables. La prise en compte de la douleur des personnes vulnérables, qui communiquent peu ou pas, implique une attention particulière pour la recherche des signes observables qui témoignent d'une douleur

Bénéficier d'un avis spécialisé douleur. Tout patient peut bénéficier de l'avis d'un professionnel spécialisé dans l'évaluation et le traitement de la douleur.

Soulager

Soulager sans attendre. Grace au progrès des techniques biomédicales, le soulagement de la douleur peut se faire en même temps que la recherche de sa cause et de son traitement.

Libre choix du patient pour sa douleur. La volonté du patient est respectée : la mise en place de traitement à visée antalgique est discutée en coopération avec le patient.

Former à l'évaluation et au traitement de la douleur. Pour mieux soulager les patients, la formation à l'évaluation et au traitement de la douleur est une priorité des professionnels de santé.

Disponibilité des antalgiques. Le patient doit pouvoir bénéficier à tout moment des traitements antalgiques liés à sa douleur. Les professionnels de santé et les pharmaciens disposent d'antalgiques pouvant être délivrés dans les meilleurs délais, notamment les opioïdes.

Les traitements antalgiques non médicamenteux. L'utilisation de thérapeutiques non médicamenteuses, en complément, est proposée et intégrée, en lien avec les différents professionnels de santé, dans les projets de prise en charge du patient ayant des douleurs.

Cette charte s'appuie sur l'article L .1110-5 du code de la santé publique qui prévoit que toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager la douleur. Celle-ci doit être prévenue, évaluée, prise en compte et traitée.